

Les BILLETS sont des textes rédigés par les membres de la commission scientifique des journées.

Billet n°3 — Payer pour perdre

Le thème de ces journées nationales 2022 de l'EPFCL est formulé en une question, « Qu'est-ce qu'on paye en psychanalyse ? », qui peut paraître un peu abrupte. Nous allons devoir en effet prendre le temps d'envisager la complexité qui nous intéresse, celle que l'obscénité, – toute relative certes, et assumée... – du verbe « payer » pourrait dans un premier temps nous masquer. C'est que la porte d'entrée au travail possible concernant la psychanalyse, sa clinique, les responsabilités de l'analyste et celles de son patient, peut sembler étroite. Même si la question de *ce qu'on paye en psychanalyse* est triviale – qui ne se l'est pas posée ? –, que dire de sa dimension conceptuelle, sinon qu'il nous faut aller la chercher au-delà de ce seul énoncé, soit dans les réponses possibles à la question posée, lesquelles s'avèrent fort nombreuses et d'un grand intérêt.

S'il fallait en donner une, on pourrait dire que ce qu'on paye dans une analyse, et pour y aller au bout, c'est une dévalorisation (Lacan, 1975). Dévalorisation TCC (Toute Culpabilité Comprise... celle qu'installe le Surmoi) de la jouissance qu'entretient, fait *fructifier*, à taux variable... et sans limite de durée *a priori*, la fonction du symptôme pour le sujet. Paradoxe alors que celui de cet acte du patient qui, au moment de payer sa séance, règle un échange revenant à travailler à *une* perte..., soit, au passage, ce qui strictement s'oppose à sa propre perte, elle parfois engagée depuis longtemps dans sa vie. Voilà donc une perspective ouverte sur notre thème de travail qui pourrait dire combien celui-ci est central pour la psychanalyse. Ne serait-elle pas celle qui conduit Freud à se reconnaître dans le propos de sa patiente lui racontant le rêve à la fin duquel il lui disait n'avoir aucun ménagement concernant la question de l'argent (Freud, 1929) ? Sur ce point, Freud est *intraitable* soutient Lacan, lequel ne semble jamais avoir été autre chose que « Très exigeant ! » (Godin, 1990). Nous aurons l'occasion dans ces journées de vérifier qu'une telle exigence ne saurait s'équivaloir à une somme à payer, sinon au cas par cas : suffisante, sans être trop, en un mot, *satisfaisante* à la chose, soit aux fins de l'analyse, voilà ce qui conviendra en l'affaire ; mesure, on le voit, loin de tout standard, de tenir avant tout à une éthique, celle qui oblige l'analyste dans son désir de rendre le travail de son patient possible, du début à sa fin.

Car, en effet, l'analyste est inclus dans ce « on » de notre thème. L'orientation lacanienne nous amène à soutenir que la question qu'il pose l'est autant pour lui que pour l'analysant. Très tôt dans son enseignement, à contre-pied de la tendance analytique de l'époque, plutôt normative concernant ce type de point technique,

Lacan s'est arrêté à cet enjeu de ce qui revient à l'analyste de payer pour tenir sa place, façon pour lui de « le remettre sur la sellette » (Lacan, 1958). Le propos est explicite dans son texte des *Écrits*, « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », et il est amené en trois niveaux.

« L'analyste aussi doit payer, [nous dit-il] : payer de mots [...] [ce qui renvoie à l'interprétation] ; payer de sa personne, [puisqu'il la prête comme support au transfert]. » Et puis, vient ce troisième niveau, précisé dans les termes d'un rappel qui semble nécessaire : « Oubliera-t-on qu'il doit payer de ce qu'il y a d'essentiel dans son jugement le plus intime, pour se mêler d'une question qui va au cœur de l'être (*Kern unseres Wesens*, écrit Freud) : y resterait-il hors de jeu ? » (Lacan, 1958).

Que recèle d'essentiel son jugement le plus intime sinon l'expression de son désir en tant qu'analyste ? Et comment peser la valeur d'un tel désir au moment d'en faire l'agent efficace de l'expérience ? On le voit, ces trois niveaux déclinent le registre d'un paiement qui n'a rien de sonnante et réverbérant. C'est que, non sans lien avec l'acte du paiement des honoraires, ils s'ordonnent à un réel tout autre, celui de l'inconscient, qu'il s'agit bien de ramener et maintenir au premier plan. Deux ans plus tard, au moment des leçons conclusives de son séminaire, Lacan revient à ces questions. Il le fait dans une démarche qui vise à les articuler au plus près du thème mis au travail cette année-là : l'éthique de la psychanalyse. Il y précise alors la place du jugement de l'analyste dans son action – jugement, soulignons-le, qu'il fait équivaloir à l'analyse elle-même. Il indique qu'il vient prendre acte d'une chose : « Il y a une part de cette action qui lui reste à lui-même voilée. » (Lacan, 1960).

Posons que c'est avec cette part, part comme reste, que paye l'analyste. C'est celle à partir de laquelle s'infère une interprétation, celle qui donne consistance à l'amour de transfert, celle qui fonde son éthique. Étrange mise pour le psychanalyste, que celle d'un reste à son propre parcours analytique. Son aboutissement, en tant qu'il porte sur un jugement au regard du réel, lui aura permis de décider de sa mise en fonction dans ce lien social si particulier qu'est celui de l'analyse. C'est dire tout à la fois la logique implacable qui ordonne ici les choses, celle du désir de l'analyste en acte, comme la fondamentale contingence de l'expérience. Autant que faire se peut, elle appelle sa vérification ; cette perte en effet, objet *a*, est aussi plus-de-jour. Est-il alors nécessaire de dire, qu'une telle mise se paye aussi en temps passé, seul, à deux, ou à plusieurs – une *École de psychanalyse* s'offre à soutenir ces engagements – pour mettre et remettre au travail ce à quoi tient pour l'analyste le rapport à cette perte, *intraitable*, qui fonde sa position dans la clinique ?

François Terral – mai 2022